

Postulat

Article 32 du règlement du Conseil Général – Le postulat

1. Chaque membre du Conseil général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.
2. La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul membre (article 31 alinéas 3, 4, 5).
3. En cas d'acceptation par le Conseil général, le postulat oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.
4. Lors de la réponse, seul le premier être signataire peut reprendre la parole.

Signataires : Stéphanie Perruchoud et Janique Luyet Le Centre

Date du dépôt : 17.06.2025

Sujet : Pour une deuxième heure de stationnement gratuite dans les parkings de la Ville de Sion

Objet : Soutien au commerce local par l'élargissement de la gratuité du stationnement à deux heures

Contexte

Le commerce de proximité est un pilier essentiel de l'identité, de l'attractivité et de la vitalité de la Ville de Sion. Les commerces sédunois, répartis entre le centre-ville et les différents quartiers, participent activement à l'animation urbaine, à l'emploi local, et à la cohésion sociale.

Aujourd'hui, de nombreux commerçants et commerçantes sédunois expriment une préoccupation croissante quant à l'accessibilité du centre-ville, notamment en lien avec les contraintes de stationnement. L'heure gratuite actuellement offerte dans plusieurs parkings constitue une mesure appréciée, mais souvent insuffisante pour permettre une expérience d'achat complète et sereine dans les commerces locaux, surtout lorsqu'il s'agit de faire plusieurs commissions, s'arrêter prendre un café ou visiter deux enseignes différentes.

C'est pourquoi nous proposons que la Ville étende la durée de stationnement gratuit à deux heures, en particulier dans les zones où cette mesure pourrait favoriser la fréquentation des boutiques, cafés, librairies, services et marchés de proximité.

Une ville comme Sion se vit au-delà d'une heure : flânerie, rencontre, diversité des commerces, services culturels et publics méritent un cadre de stationnement qui accompagne l'économie locale sans la brider. Cette mesure renforcerait la compétitivité du commerce local face au commerce en ligne et aux centres commerciaux périphériques dotés de parkings gratuits.

Demande

Les soussignées demandent au Conseil communal d'étudier l'opportunité :

- D'instaurer une deuxième heure gratuite de stationnement dans les parkings publics de la Ville de Sion ;
- Ou, à tout le moins, de tester cette mesure à titre pilote pendant une période définie (ex. 6 ou 12 mois).

première signataire : Stéphane Percebois
Marie Berni-Regis
Aurélien D'ANDRÉS
deuxième signataire : Jarique Ruyet
Valérie de Lavallée
Stéphane Haefliger

Serge Werlen
Isabelle de Werra
Vain Percebois
Marie
David Haefliger
Emmanuel Thelen